ART. PREMIER N° 1416

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

| Commission | |
|--------------|--|
| Gouvernement | |

Tombé

AMENDEMENT

N º 1416

présenté par M. Mesnier

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'euthanasie par assistance médicalisée active entre en contradiction avec le serment d'Hippocrate, serment sur lequel chaque médecin doit se référer pour pratiquer une médecine éthique et morale, dans le respect strict du patient.

Pour ces raisons, il est proposé la suppression de cet alinéa.